

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 OCTOBRE 2023

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

mairie@jugonlacs-cn.fr

Objet de la Délibération
n°2023-109

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC (arrivé à 20h 11 mn), Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MÉNARD
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLÉGEAU
M. Denis KEURMEUR a donné à M. Jean-Charles ORVEILLON
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Absent : M. Pierre AUVRET

Date de la convocation et d'affichage : 13 octobre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

- FINANCES :

- DISSOLUTION DE REGIES DE RECETTES POUR : COPIES FAX A DOLO ET A JUGON, BIBLIOTHEQUE

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et de recettes des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, aux régies d'avances et de recettes des collectivités locales et de leurs établissements publics, modifiant le CGCT et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Jugon Les Lacs-Commune Nouvelle en date du 7 janvier 2016 votant la création des régies de recettes provenant des copieurs, fax à Jugon Les Lacs et Dolo,

Considérant qu'il n'y a plus d'encaissement de recettes depuis septembre 2021 sur ces régies, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à dissoudre les régies de recettes communales suivantes :

- Copieur et fax à la mairie annexe de Dolo
- Copieur et fax à la mairie siège de la commune nouvelle de Jugon Les Lacs
- Bibliothèque à Jugon Les Lacs

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC

Loiblanc

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

